



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 27 juin à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 juin 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHI, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. FERRARA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VOGLIMACCI	à	M. SBRAGGIA
M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
M. FILONI	à	M. le maire
Mme NADAL	à	Mme CORTICCHIATO
M. KERVELLA	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme FALCHI	à	Mme SICHI
Mme ZUCCARELLI	à	M. VANNUCCI
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI

Etaient absents :

M. DELIPERI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 27 juin 2016

Délibération N°2016/201

Demande de classement au titre des monuments historiques en tant qu'immeubles des monuments du général Abbatucci, du cardinal Fesch et de Napoléon Ier et ses quatre frères

M. le maire expose à l'assemblée :

Lors de la session du 12 juillet 2016 du Conseil des Sites, M. le Préfet de Corse souhaite proposer la protection au titre des monuments historiques en tant qu'immeubles de trois ensembles monumentaux appartenant à la commune d'Ajaccio dont actuellement seules les statues qui les composent sont protégées au titre des monuments historiques en tant qu'objets mobiliers :

- monument érigé à la mémoire du général Abbatucci, place Abbatucci, statue et bas-reliefs en bronze de Vital-Dubray, projet exécuté sous l'autorité de l'architecte Jérôme Maglioli en 1854 – *la statue est classée objet mobilier par arrêté du ministre de la culture du 2 mai 1984*
- monument érigé à la mémoire du cardinal Fesch, cour du Palais Fesch, statue et bas-reliefs en bronze de Vital-Dubray, projet exécuté sous l'autorité de l'architecte Jérôme Maglioli en 1856 – *la statue est classée objet mobilier par arrêté du ministre de la culture du 2 mai 1984*
- monument de Napoléon Ier et ses frères datant de 1865, place De Gaulle, architecte et auteur du projet Eugène Viollet-le-Duc, comprenant la statue équestre de Napoléon I^{er} d'Antoine-Louis Barye, bronze, 1865, la statue de Lucien par Gabriel-Jules Thomas, bronze, 1864, la statue de Louis par Jean-Claude Petit, bronze, 1864, la statue de Jérôme par Jacques-Léonard Maillet, bronze, 1864, la statue de Joseph par Aimé Millet, bronze, 1864 – *le monument et les statues sont classées objets mobiliers par arrêté ministériel du 18 décembre 1986*

Le but de cette démarche est de mieux prendre en compte la réalité de ces ensembles monumentaux dans l'espace urbain ajaccien. L'intérêt historique, artistique et patrimonial de ces ensembles est fondamental pour la Ville d'Ajaccio et la procédure de classement s'avère être un atout. En effet, le classement protège l'intégrité du monument et permet, en cas de programme de restauration, de bénéficier de l'aide des services de l'Etat.

Le conseil municipal doit au préalable donner son consentement pour cette protection, comme le stipule l'article L.621-5 du code du patrimoine.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver la proposition de protection au titre des Monuments historiques en tant qu'immeubles des monuments du général Abbatucci, du cardinal Fesch et de Napoléon Ier et ses quatre frères.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs relatifs à cette proposition.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de Mme Simone GUERRINI, adjointe déléguée

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 24 juin 2016 ;

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

la proposition de protection au titre des Monuments historiques en tant qu'immeubles des monuments du général Abbatucci, du cardinal Fesch et de Napoléon Ier et ses quatre frères.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs relatifs à cette proposition.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, le jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160627-2016_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2016

Publication : 01/07/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

